

---

# Dossier

---

## L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés

Stéphane Jugnot\*

**Parmi les jeunes nés en France, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud suivent des parcours d'accès à l'emploi proches de ceux des jeunes dont les parents sont eux-mêmes nés en France. En 2009, cinq ans après leur sortie du système éducatif, 82 % ont un emploi (fonctionnaires ou en CDI pour les trois quarts).**

**Les descendants d'immigrés d'Afrique sont en revanche plus nombreux à rencontrer des difficultés. En 2009, 61 % d'entre eux ont un emploi (fonctionnaire ou en CDI pour les deux tiers). Les descendants d'immigrés d'Afrique cumulent les handicaps socioculturels. D'une part, leurs parents sont plus souvent d'origine modeste ; ils sont plus souvent sans emploi et résident beaucoup plus souvent que les autres dans des quartiers défavorisés. D'autre part, le parcours scolaire des descendants d'immigrés d'Afrique est plus chaotique et les conduit en plus grand nombre vers les niveaux de qualifications les plus bas et les plus exposés au chômage et à la précarité. Ces seuls facteurs peuvent expliquer au moins 61 % de l'écart d'accès à l'emploi observé entre les descendants d'immigrés d'Afrique et les jeunes nés en France de parents eux-mêmes nés en France. Les sortants du secondaire, avec ou sans diplôme, sont les plus pénalisés.**

Depuis vingt ans, l'augmentation du nombre de sources statistiques disponibles a permis de documenter les parcours scolaires des descendants d'immigrés et leur situation sur le marché du travail, en particulier leurs premiers pas à la sortie du système éducatif, au moins pour les descendants des immigrés venus des pays qui ont le plus contribué aux flux migratoires. Les constats, très contrastés selon l'origine nationale, montrent généralement les plus grandes difficultés que les descendants d'immigrés du Maghreb, et plus largement d'Afrique, rencontrent pour accéder à l'emploi puis à un emploi stable « toutes choses égales par ailleurs » [Silberman, Fournier, 1999 ; Silberman, Fournier, 2006 ; Aeberhardt, Coudin, Rathelot, 2010]. En revanche, une fois tenu compte des difficultés d'accès à l'emploi, il ne semble pas y avoir de différence significative sur le niveau des rémunérations [Aeberhardt, Fougère, Pouget, 2010]. Le suivi des jeunes de la « génération 2004 » (*encadré*), sortis du système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004, en donne une illustration. Parce que les mêmes jeunes sont suivis sur plusieurs années et parce qu'ils sont arrivés au même moment sur le marché du travail, l'observation des différences de parcours d'accès à l'emploi est plus directe qu'avec d'autres dispositifs d'observation. Il est aussi plus facile de tenir compte des effets différenciés des parcours scolaires initiaux sur les conditions d'accès à l'emploi. Ces premiers pas sur le marché du travail sont d'autant plus importants que les difficultés initiales d'accès à l'emploi peuvent avoir des effets sur la suite du parcours professionnel et, plus largement, des parcours de vie.

Parmi les 737 000 sortants de la « génération 2004 », trois sur quatre sont nés en France de deux parents nés en France. Par facilité de langage, ils sont désignés dans ce dossier

\* Stéphane Jugnot, Céreq au moment de la rédaction de l'article.

### Source et méthodes

L'enquête 2007 auprès de la « génération 2004 » a été réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) auprès d'un échantillon représentatif de jeunes de tout niveau, sortis d'un établissement de formation initiale de France métropolitaine au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004. La « sortie de formation initiale » est définie comme la première interruption de scolarité ayant duré au moins un an. Les résultats présentés portent plus précisément sur l'échantillon principal de l'enquête de 2007, soit les 33 700 jeunes concernés par le questionnaire « complet ». Parmi eux, 26 500 sont nés en France de parents nés en France ; 4 100 sont descendants d'immigrés de « deuxième génération », c'est-à-dire nés en France et ayant au moins un parent né étranger à l'étranger. Dans cette étude, l'origine de l'enfant est définie par le pays de naissance du parent immigré. Si les deux parents sont immigrés, l'origine est déterminée par le pays de naissance

du père. L'échantillon final comprend 1 300 descendants d'immigrés d'Europe du Sud et 2 000 descendants d'immigrés d'Afrique. Cet échantillon a été réinterrogé en 2009, cinq ans après leur sortie du système éducatif. 19 000 ont répondu à cette deuxième interrogation, dont 2 200 descendants d'immigrés.

La typologie des trajectoires utilisée dans l'article a été construite par des méthodes d'analyse des données, en s'appuyant sur le calendrier qui décrit mois par mois la situation d'activité des jeunes. Une présentation est disponible dans *Quand l'École est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2004* (Céreq, 2008).

Les situations de chômage et d'emploi sont auto-déclaratives. Les taux d'emploi, taux de chômage ou proportion de chômeurs ne correspondent pas aux définitions du Bureau international du travail. Ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs conjoncturels publiés par l'Insee à partir de l'enquête Emploi.

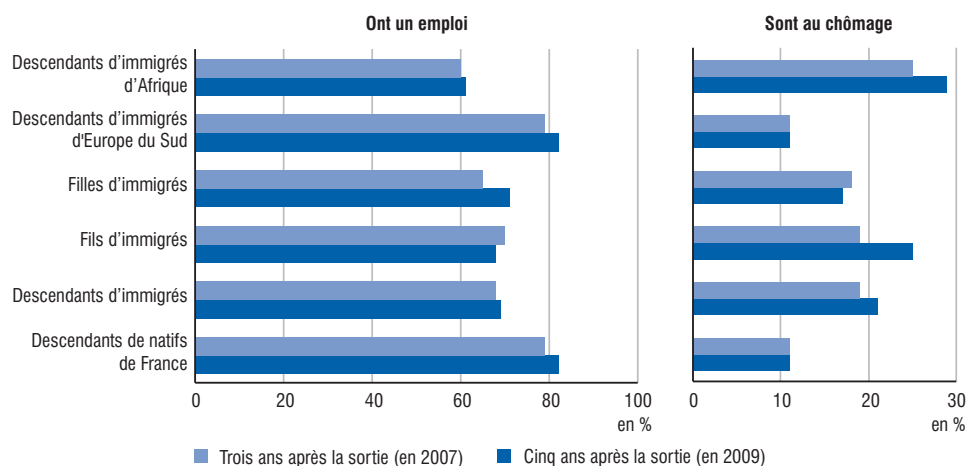
sous le terme de « descendants de natifs » même s'ils ont pu avoir des ascendants immigrés au-delà de leurs parents. 100 000 jeunes sont nés en France d'au moins un parent immigré. Les 75 000 autres sont nés hors de France, soit de parents français, soit de parents étrangers. Relevant de situations très variées, ces derniers ne seront pas étudiés ici. Dans ce dossier, l'expression « descendants d'immigrés » renvoie donc exclusivement aux enfants de « deuxième génération », qui sont nés en France et y ont été scolarisés. Par ailleurs, 41% des descendants d'immigrés de la « génération 2004 » ont un seul parent immigré (63% des descendants d'immigrés d'Europe du Sud et 24% des descendants d'immigrés d'Afrique). Ils sont donc tout autant descendants d'immigrés que descendants de natifs. La taille de l'échantillon conduit à les regrouper indistinctement avec les autres descendants d'immigrés.

Deux ensembles géographiques ont contribué majoritairement aux flux migratoires du xx<sup>e</sup> siècle : le Maghreb et l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal). Dans la « génération 2004 », 50 000 jeunes ont un parent immigré d'Afrique, le Maghreb dans plus de 84 % des cas ; 37 000 ont un parent immigré d'Europe, l'Europe du Sud dans 81 % des cas. Comme souvent, la taille de l'échantillon ne permet pas de détailler finement selon chaque pays d'origine des parents. Pour illustrer la diversité des situations des descendants d'immigrés, l'accent sera porté sur deux groupes importants numériquement : les descendants d'immigrés d'Europe du Sud, d'une part ; et les descendants d'immigrés d'Afrique, d'autre part. Les réalités décrites pour ces derniers sont, en moyenne, proches de celles rencontrées par les descendants d'immigrés du seul Maghreb. En revanche, malgré l'importance numérique des immigrés d'Europe du Sud parmi les immigrés d'Europe, les contrastes sont plus marqués dans leur cas, si bien que la situation moyenne des descendants des premiers diffère sensiblement de la situation moyenne de l'ensemble des descendants d'immigrés d'Europe.

## 61 % des descendants d'immigrés d'Afrique et 82 % des descendants d'immigrés d'Europe du Sud sont en emploi cinq ans après la sortie du système éducatif

Lorsqu'elle quitte le système éducatif, la « génération 2004 » arrive sur un marché du travail dégradé : le taux du chômage au sens du BIT de l'ensemble des 15-24 ans augmente depuis le retournement conjoncturel de mi-2001 jusqu'en 2006, où il atteint son plus haut niveau depuis plusieurs décennies. En 2007, le taux de chômage diminue rapidement grâce à l'amélioration du contexte économique. Interrogés au printemps 2007, 79 % des descendants de natifs ont alors un emploi (figure 1) et 11 % sont chômeurs (soit un taux de chômage de 13 %). Pour l'ensemble des descendants d'immigrés, ces proportions sont respectivement de 68 % et 19 % (soit un taux de chômage de 22 %). Alors que la situation des descendants d'immigrés d'Europe du Sud est très proche de celle des descendants de natifs, les descendants d'immigrés africains sont beaucoup plus nombreux au chômage, même si les situations d'emploi restent majoritaires : seulement 60 % d'entre eux ont un emploi trois ans après leur sortie du système éducatif et 25 % sont au chômage (pour eux, le taux de chômage atteint donc 30 %).

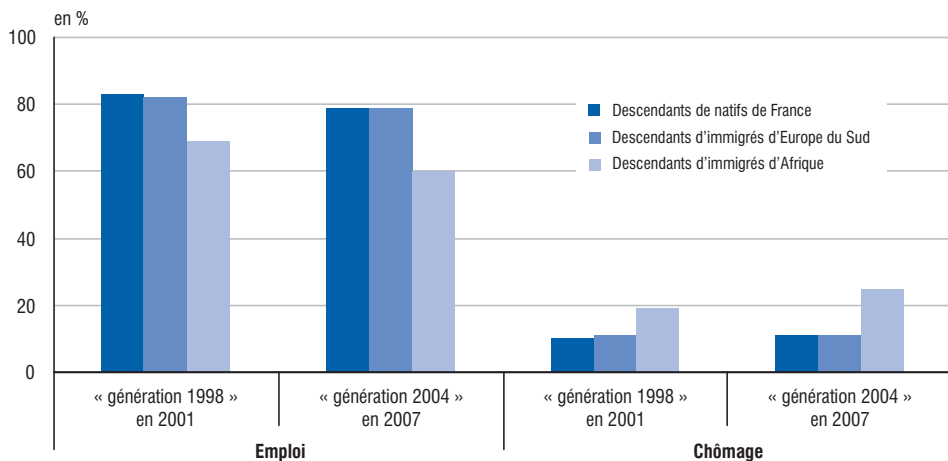
### 1. Situation des jeunes trois et cinq ans après la sortie de formation initiale



Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France, sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.  
Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

Pour la « génération 1998 », sortie du système éducatif en 1998, les premiers pas sur le marché du travail s'étaient accomplis dans un contexte économique marqué par un recul continu du chômage. En 2001, trois ans après leur sortie, la situation était globalement meilleure pour tous et les écarts moindres entre les groupes (figure 2), suggérant une plus forte sensibilité à la conjoncture économique des conditions d'accès à l'emploi des descendants d'immigrés d'Afrique, en moyenne moins diplômés que les autres. L'observation de la suite des parcours de la « génération 2004 » va dans le même sens. Entre 2007 et 2009, l'embellie du marché du travail a été brutalement interrompue par les répercussions de la crise financière amorcée aux États-Unis : le taux de chômage des 15-24 ans atteint un nouveau point haut à la fin du deuxième trimestre 2009. Pour les jeunes de la « génération 2004 », qui sont déjà en cours d'insertion sur le marché du travail, le retournement est nettement moins brutal mais le choc est asymétrique : pour les descendants de natifs, comme pour les descendants d'immigrés d'Europe du Sud, la proportion de jeunes ayant un emploi

## 2. Situation d'activité trois ans après la sortie de formation initiale des « générations » 1998 et 2004



Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire considérée.

Source : Céreq, enquête 2001 auprès de la « génération 1998 » (sortie l'année scolaire 1997-1998) ; enquête 2007 auprès de la « génération 2004 » (sortie l'année scolaire 2003-2004).

continue de progresser lentement et la proportion de jeunes au chômage est stable. En revanche, pour les descendants d'immigrés d'Afrique, le taux d'emploi stagne et la proportion de chômeurs progresse : cinq ans après leur sortie de formation initiale, 61 % ont un emploi, contre 82 % pour les descendants d'immigrés d'Europe du Sud ; 29 % des premiers sont au chômage, contre 11 % des seconds.

### Les descendants d'immigrés africains ont plus souvent des emplois précaires cinq ans après leur sortie de formation initiale

Cinq ans après la sortie du système éducatif, lorsqu'ils ont un emploi, 14 % des descendants d'immigrés africains sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure, proportion peu éloignée de celle des descendants de natifs de France (16 %) ou d'immigrés d'Europe du Sud (13 %). Ils sont majoritairement, et plus souvent que les autres, ouvriers ou employés. Ils occupent moins souvent des emplois relevant des professions intermédiaires.

Les différences les plus marquées concernent le statut de ces emplois. Les descendants d'immigrés d'Afrique ont plus souvent que les autres des contrats courts, des missions d'intérim ou des contrats à durée déterminée (figure 3). Plus précisément, pour tous, le premier emploi après la sortie de formation initiale est moins d'une fois sur trois un emploi à durée indéterminée mais cinq ans après la sortie, pour tous ceux qui sont en emploi, l'emploi stable est devenu largement dominant. À chaque étape, les descendants d'immigrés d'Afrique sont toutefois plus exposés à la précarité. Cinq ans après la fin de ses études, la probabilité pour un descendant d'immigrés d'Afrique d'avoir un emploi et que cet emploi soit stable est un tiers plus faible que pour les descendants de natifs ou d'immigrés d'Europe du Sud : parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2003-2004, six descendants de natifs ou d'immigrés d'Europe du Sud sur dix sont fonctionnaires ou en CDI en 2009 contre quatre descendants d'immigrés d'Afrique sur dix. Autrement dit, pour ces derniers, l'emploi précaire, le chômage, l'inactivité ou les reprises de formation faute d'emploi, dominent encore cinq ans après la sortie du système éducatif, alors que l'emploi stable est devenu la situation majoritaire pour les autres.

### 3. Statut des premiers emplois après la sortie de formation initiale

en %

	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	Fils d'immigrés	Filles d'immigrés	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique
<b>Statut du premier emploi occupé dans les trois premières années suivant la sortie</b>						
Part des emplois à durée indéterminée <sup>1</sup>	30	29	27	31	32	25
Part des contrats à durée déterminée	32	28	23	33	29	27
Part de l'intérim	18	22	30	13	19	26
Autres	20	21	20	23	20	22
dont contrats aidés <sup>2</sup>	9	10	10	10	11	10
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Statut d'emploi cinq ans après la sortie</b>						
Part des emplois à durée indéterminée <sup>1</sup>	74	69	69	69	73	67
Part des contrats à durée déterminée	12	11	9	14	9	13
Part de l'intérim	3	6	8	5	4	9
Autres	11	14	14	12	14	11
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. Contrat à durée indéterminée, contrat nouvel embauche, fonctionnaires.

2. CAE, CES, CEC, etc. (les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage ne sont pas pris en compte).

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004, ayant eu un emploi au cours des trois années suivant leur sortie (respectivement, en emploi cinq ans après la sortie).

Lecture : parmi les descendants d'immigrés nés en Afrique ayant eu un premier emploi entre 2004 et 2007, 25 % ont d'emblée bénéficié d'un emploi à durée indéterminée. Cinq ans après la sortie du système éducatif, 67 % des descendants d'immigrés nés en Afrique en emploi avaient un emploi à durée indéterminée.

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

Au cours des cinq années suivant la sortie du système éducatif, seulement 25 % des descendants d'immigrés d'Afrique n'ont pas été au chômage un seul mois contre 42 % pour les descendants de natifs. 29 % l'ont été pendant au moins vingt-quatre mois contre 11 % pour les descendants de natifs. *A contrario*, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud sont dans une situation légèrement plus favorable que ces derniers. Une analyse mois par mois des situations de l'ensemble des jeunes de la « génération 2004 » sur les trois années suivant la sortie du système éducatif a permis au Céreq de construire une typologie des parcours d'insertion (*encadré*). Cette typologie confirme et qualifie la plus grande difficulté des descendants d'immigrés d'Afrique à accéder à l'emploi, puis à passer des emplois précaires à l'emploi durable. Alors que 61 % des descendants de natifs et 59 % des descendants d'immigrés d'Europe du Sud ont connu un « accès durable et rapide à l'emploi », les descendants d'immigrés d'Afrique ne sont que 40 % (*figure 4*). Corrélativement, parmi ces derniers, 29 % connaissent des trajectoires de « décrochage de l'emploi » ou de « chômage récurrent ou persistant », soit deux fois plus que pour les autres. Même si l'accès à l'emploi à durée indéterminée est rarement immédiat, l'image fréquente dans le débat public d'une jeunesse connaissant des difficultés durables à s'insérer sur le marché du travail est donc loin de refléter la réalité dominante, sauf pour les jeunes dont au moins l'un des parents a émigré d'Afrique.

### Un marché du travail sélectif où le diplôme a son importance

Dans le contexte français, quel que soit le niveau de formation atteint, l'accès à l'emploi commence le plus souvent par un ou plusieurs contrats courts, avant l'obtention d'un emploi à durée indéterminée. Cette transition s'effectue selon des parcours très différenciés avec un rôle clivant important du diplôme. Pour aborder le marché du travail dans de bonnes conditions, il vaut mieux d'abord détenir un diplôme puis, pour les diplômés, certains types de diplômes, plutôt que d'autres : chez les descendants de natifs, seulement 58 % des non-diplômés ont un emploi trois ans après la sortie du système éducatif, 77 % pour les titulaires d'un CAP

#### 4. Trajectoires d'accès à l'emploi des jeunes après leur sortie de formation initiale

en %

	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	Fils d'immigrés	Filles d'immigrés	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique
<b>Types de trajectoire initiale<sup>1</sup></b>						
Accès rapide et durable à l'emploi	61	47	49	45	59	40
Accès différé à l'emploi	15	17	18	17	17	17
Décrochage de l'emploi	8	10	10	11	9	12
Chômage persistant ou récurrent	7	13	14	11	6	17
Inactivité durable	2	5	3	7	2	5
Formation / reprise d'études	7	8	6	9	7	9
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Durée d'emploi au cours des cinq années suivant la sortie</b>						
Aucun emploi de 2004 à 2009	2	5	3	7	2	5
En emploi 12 mois ou moins sur la période	6	12	10	14	4	17
En emploi 24 mois ou moins sur la période	12	22	20	24	12	29
<b>Exposition au chômage au cours des cinq années suivant la sortie</b>						
Jamais au chômage de 2004 à 2009	42	34	31	38	46	25
Au chômage de 1 à 12 mois sur la période	35	32	32	33	33	32
Au chômage 24 mois ou plus sur la période	11	20	21	18	8	29
<b>Nombre moyen de mois passés au cours des cinq dernières années</b>						
En emploi	47	41	42	40	48	37
Au chômage	8	12	13	11	7	16
Dans d'autres situations : formation, inactivité, etc.	6	8	6	10	6	8

1. D'après la typologie réalisée par le Céreq.

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : 17 % des descendants d'immigrés nés en Afrique ont été en emploi durant 12 mois au maximum au cours des cinq années suivant leur sortie du système éducatif.

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

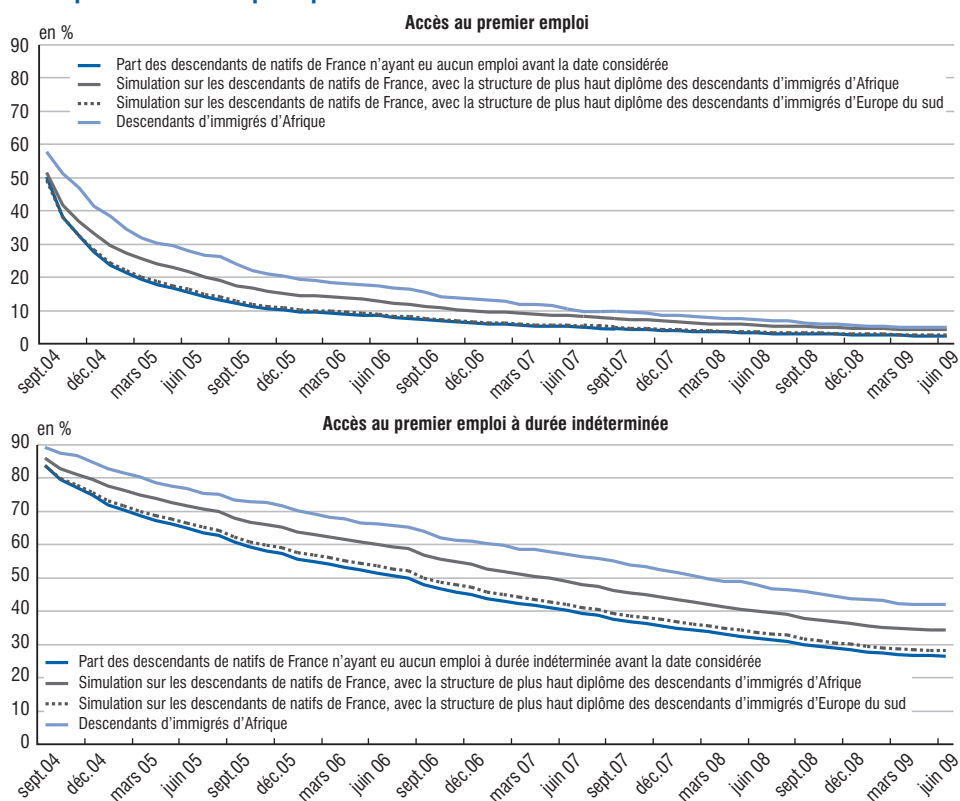
ou d'un BEP et 92 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac+5. En outre, il y a un avantage relatif des formations industrielles sur les formations tertiaires pour les diplômés professionnels et un avantage des formations par apprentissage dans le secondaire. À niveau équivalent dans le supérieur, il existe une plus-value des filières professionnelles sur les filières générales.

La relation entre niveau de formation et niveau de rémunération est un résultat classique : mieux dotés en capital humain, les plus diplômés peuvent accéder aux emplois plus qualifiés, supposés plus productifs, donc mieux rémunérés. La relation entre le niveau de formation d'une part, et le degré d'exposition au chômage ou la difficulté à accéder à un contrat durable, d'autre part, est en revanche moins évidente. Elle dépend des configurations du marché du travail. Dans le cas français, le maintien du chômage à un niveau élevé donne aux employeurs des marges de manœuvre pour choisir les personnes qu'ils recrutent comme par exemple, embaucher des surdiplômés par rapport aux qualifications requises par le poste, et ce, au détriment des demandeurs d'emploi les moins diplômés. À niveau équivalent, sortir d'une formation sélective envoie par ailleurs un signal rassurant au recruteur sur les attitudes et la motivation du candidat à l'embauche. Si les faibles tensions sur le marché du travail peuvent laisser plus de place à l'expression des préjugés de la part des employeurs, l'attention qu'ils prêtent au diplôme est donc pénalisante pour les jeunes les moins diplômés ; d'abord pour ceux qui sortent du système éducatif sans aucun diplôme ; ensuite pour ceux qui échouent dès les premières années à l'université et la quittent avec seulement un baccalauréat comme plus haut diplômé. Dans ce contexte, les descendants d'immigrés sont, de loin, les moins bien armés pour aborder la compétition sur le marché du travail : leurs parcours de formations sont plus courts, leur niveau de diplôme, donc de qualifications acquises, sont plus faibles.

## Les descendants d'immigrés d'Afrique sont nettement moins diplômés que les autres

Au sein de la « génération 2004 », 30 % des descendants d'immigrés d'Afrique sont sortis de formation initiale sans aucun diplôme, soit deux fois plus que les descendants de natifs ou d'immigrés d'Europe du Sud. À l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, les descendants d'immigrés d'Afrique accèdent beaucoup moins souvent à un diplôme de niveau bac+3 ou plus. Cette différence de niveau de formation explique une partie de leur retard dans l'accès au premier emploi (*figure 5*). Il en est de même pour l'accès au premier emploi à durée indéterminée (*figure 5*). En juin 2009, 42 % des descendants d'immigrés d'Afrique n'ont jamais accédé à un emploi à durée indéterminée depuis leur sortie de formation initiale cinq ans auparavant. Cette proportion n'est que de 27 % pour les descendants de natifs. Si ces derniers avaient eu la même structure de formation (type et niveau de formation) que les descendants d'immigrés d'Afrique, ils auraient été 34 % dans ce cas (en supposant inchangée la vitesse moyenne d'accès à l'emploi par niveau de formation atteint). La structure détaillée des plus hauts diplômes obtenus permet donc d'expliquer la moitié de l'écart observé. Le même exercice réalisé en prêtant aux descendants de natifs la structure des diplômes des descendants d'immigrés d'Europe du Sud conduit à un taux de 28 %, illustrant la situation plus favorable en termes de qualifications de ces derniers par rapport aux descendants d'immigrés d'Afrique.

### 5. Temps d'accès à l'emploi après la sortie de formation initiale



Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : en décembre 2004, moins de 30 % des descendants de natifs de France n'avaient encore eu aucun emploi depuis leur sortie de formation initiale, au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004. Avec la même structure de plus haut diplôme que les descendants d'immigrés d'Afrique (en 18 modalités), ils auraient été 33 % dans ce cas. À cette date, plus de 40 % des descendants d'immigrés d'Afrique n'avaient pas encore accédé à l'emploi.

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».



En amont du diplôme, les descendants d'immigrés, en particulier les descendants d'immigrés africains, ont eu des parcours scolaires plus difficiles ou chaotiques que les descendants des natifs : ils étaient davantage en retard à l'entrée en sixième, moins nombreux à accéder à une troisième générale, à passer le baccalauréat S ou à avoir de bonnes mentions au baccalauréat ; ils étaient plus nombreux à passer un baccalauréat professionnel ou technologique, moins nombreux à avoir de bonnes mentions au baccalauréat... La majorité des descendants d'immigrés d'Afrique n'ayant pas dépassé le niveau secondaire ont quitté l'école sur un échec ; certains parce qu'ils ont échoué à l'examen (leur taux de réussite est nettement plus faible que les descendants

## 6. Environnement familial et parcours des personnes sorties de formation initiale au niveau secondaire

	en %					
	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	Fils d'immigrés	Filles d'immigrés	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique
<b>Origine sociale</b>						
Au moins un parent cadre	15	9	10	6	12	4
Un parent ouvrier ou employé	27	40	39	41	32	44
Deux parents ouvriers ou employés	49	41	39	44	50	40
Autres	9	10	12	9	6	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation d'activité des parents à la fin des études</b>						
Les deux parents travaillaient	62	35	34	36	57	25
Le père travaillait, la mère était au foyer	17	27	28	26	21	28
Le père était chômeur ou retraité, la mère travaillait	3	7	7	7	5	9
Le père était chômeur ou retraité, la mère était au foyer	2	13	12	13	2	20
Autres cas	16	18	19	18	15	18
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Classe de 2<sup>de</sup> suivie</b>						
2 <sup>de</sup> générale ou technologique	27	21	16	28	22	19
2 <sup>de</sup> professionnelle ou 1 <sup>re</sup> année de CAP-BEP	73	79	84	72	78	81
- satisfait de cette orientation	57	51	56	45	61	48
- aurait préféré une 2 <sup>de</sup> générale-technologique	3	7	8	6	3	9
- aurait préféré une autre spécialité	7	13	12	14	8	16
- aurait préféré l'apprentissage	3	5	5	5	3	5
- mécontent pour d'autres raisons	3	3	3	2	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Sorties sur un succès au diplôme<sup>1</sup></b>						
Est sortie d'une classe de fin de cycle avec le diplôme préparé	57	38	34	43	55	30
Taux de réussite au diplôme	71	52	48	58	70	43
<b>Plus haut diplôme atteint</b>						
Aucun diplôme	31	47	50	41	31	53
CAP-BEP	37	33	32	34	39	31
Baccalauréat professionnel ou technologique	29	19	16	23	28	15
Baccalauréat général et autre	3	1	2	2	2	3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Passage par l'apprentissage</b>						
En apprentissage l'année de sortie	27	14	18	9	26	8
Effectifs	263 000	54 000	31 500	22 500	15 000	29 000

1. Parmi les sortants du secondaire, certains sont sortis d'une classe de fin de cycle sanctionnée par un diplôme en fin d'année, qu'ils ont obtenu ou non (classe de terminale en lycée, 2<sup>e</sup> année de CAP etc.) ; d'autres sont sortis avant même d'atteindre une classe de fin de cycle (classe de seconde ou première en lycée, 1<sup>re</sup> année de CAP etc.). Ainsi, 57 % des enfants de natifs sortis du système éducatif au niveau secondaire sont sortis d'une classe de fin de cycle en ayant obtenu le diplôme préparé. Pour eux, le taux de réussite au diplôme, qui se calcule en se limitant aux seuls enfants inscrits dans les classes sanctionnées par un diplôme en fin d'année, s'établit à 71 %.

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au niveau secondaire, au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Source : Céreq, enquête 2007 auprès de la « génération 2004 ».

de natifs) ; d'autres parce qu'ils ont quitté le système éducatif avant même d'avoir atteint une classe de fin de cycle, sanctionnée en fin d'année par un diplôme (sorties du système éducatif en classe de seconde ou de première au lycée, en 1<sup>re</sup> année de CAP ou BEP...). Au total, seulement 30 % des descendants d'immigrés d'Afrique sont sortis d'une classe de fin de cycle avec le diplôme préparé, généralement le CAP ou le BEP (figure 6). À l'inverse, la majorité des descendants de natifs et d'immigrés d'Europe du Sud sortants du secondaire sont dans ce cas (respectivement 55 % et 57 %). Lorsqu'ils intègrent l'enseignement supérieur, les descendants d'immigrés d'Afrique sont également plus souvent en échec. Généralement, titulaires de baccalauréat professionnels ou technologiques, ils éprouvent de plus grandes difficultés à réussir dans les filières générales (figure 7). 38 % des descendants d'immigrés d'Afrique sortis du supérieur en sont sortis sans diplôme du supérieur, soit deux fois plus que chez les descendants de natifs. Pour les descendants d'immigrés d'Europe du Sud, ce taux n'est que de 23 %.

## 7. Environnement familial et parcours des personnes sorties de formation initiale au niveau supérieur

	en %					
	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	Fils d'immigrés	Filles d'immigrés	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique
<b>Origine sociale</b>						
Au moins un parent cadre	38	21	23	19	18	12
Un parent ouvrier ou employé	22	36	32	39	27	47
Les deux parents ouvriers ou employés	29	33	35	32	45	30
Autres	11	10	10	10	10	11
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation d'activité des parents à la fin des études</b>						
Les deux parents travaillaient	63	40	42	38	54	27
Le père travaillait, la mère était au foyer	14	22	25	20	20	23
Le père était chômeur ou retraité, la mère travaillait	6	7	7	7	9	6
Le père était chômeur ou retraité, la mère était au foyer	2	12	9	14	4	21
Autres cas	15	19	17	21	13	23
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Type de baccalauréat</b>						
Baccalauréat général S	31	23	29	18	22	19
Autre baccalauréat général	31	32	20	41	35	29
Baccalauréat professionnel	6	9	10	7	7	12
Baccalauréat technologique	30	35	39	32	35	39
Sans mention ou mention « passable »	64	69	70	68	66	74
<b>Choix d'orientation post-baccalauréat (plusieurs choix possibles)</b>						
A candidaté à un BTS	38	40	44	36	42	42
A candidaté à un IUT	22	21	27	16	18	22
A candidaté à une classe préparatoire	14	12	14	10	10	8
<b>Plus haut diplôme atteint</b>						
Bac +5 ou plus	22	18	20	16	17	12
Licence générale ou pro, maîtrise	23	23	20	25	26	21
BTS, DUT, autres bac. +2	37	29	27	32	34	29
Non diplômé du supérieur dont :	18	30	33	27	23	38
échec en BTS ou DUT	7	9	11	7	8	10
échec en Deug, avec un bac. général	6	9	9	9	10	9
échec en Deug, avec un bac. pro./techno.	3	11	12	11	5	19
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Stages et emplois pendant les études</b>						
A eu un ou plusieurs emplois réguliers	20	28	27	24	30	30
A fait au moins un stage en entreprise	75	73	76	70	74	71
Effectifs	299 000	46 000	20 000	26 000	15 000	21 000

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale d'établissements du supérieur au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.  
Source : Céreq, enquête 2007 auprès de la « génération 2004 ».

## Le poids des origines sociales

Les inégalités sociales conduisent à des inégalités de qualifications des jeunes à la sortie du système éducatif que le système scolaire ne parvient pas à réduire. Selon que leur père est ouvrier, professeur ou cadre, les probabilités d'accéder aux diplômes les plus élevés varient fortement. Chez les descendants de natifs de la « génération 2004 », parmi 100 sortants ayant au moins un parent cadre, ingénieur ou professeur, 24 sont titulaires d'un diplôme bac+5 ou supérieur, 7 ont un CAP ou un BEP, 7 n'ont aucun diplôme ; quand les deux parents sont ouvriers ou employés, parmi 100 sortants, 5 seulement ont un diplôme du niveau bac+5 ou supérieur, 24 ont un CAP ou un BEP et 18 n'ont aucun diplôme. Cette inégalité des chances pénalise les descendants d'immigrés et d'abord ceux d'immigrés d'Afrique du fait de leurs origines sociales nettement plus populaires que les descendants de natifs : 58 % d'entre eux ont un père ouvrier. C'est le cas de 26 % des descendants de natifs et de 40 % des descendants d'immigrés d'Europe du Sud.

D'autres facteurs liés à l'environnement familial, tels que le capital culturel des parents, leur maîtrise de la langue et des stratégies scolaires, les conditions de travail à la maison, viennent renforcer ces inégalités. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que les immigrés d'Afrique, en particulier du Maghreb, ont souvent plus d'ambition pour leurs enfants que les autres [Lambert, Peignard, 2002 ; Caille, 2007]. À niveau équivalent, leurs enfants choisissent plus souvent la filière générale considérée comme la meilleure pour sortir de la condition ouvrière. Quand ce choix est remis en question, notamment du fait d'un niveau scolaire insuffisant, cette ambition plus forte peut être source de frustrations, parfois ressenties comme une discrimination. L'orientation dans le secondaire est ainsi plus souvent contestée par les descendants d'immigrés d'Afrique que les autres, cette orientation contrariée pouvant peser sur la suite du parcours scolaire [Brinbaum, Guégnard, 2011]. Quand l'origine sociale, le niveau de diplôme des parents, la structure familiale et la taille de la fratrie sont pris en compte, la réussite dans le secondaire des descendants d'immigrés n'est pas moins bonne que celle des descendants de natifs. Le risque d'une sortie anticipée du système éducatif serait même moindre « toutes choses égales par ailleurs », notamment pour les descendants d'immigrés du Maghreb [Caille, 2007].

Plus souvent ouvriers ou employés, les parents immigrés d'Afrique sont également beaucoup plus souvent que les autres en situation de retrait du marché du travail : les pères sont plus fréquemment chômeurs ou retraités et les mères sont plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé. Ainsi, 63 % des descendants de natifs et 54 % des descendants d'immigrés d'Europe du Sud avaient leurs deux parents qui travaillaient lorsqu'ils ont terminé leurs études. Cette configuration était en revanche minoritaire pour les descendants d'immigrés d'Afrique puisque les deux parents ne travaillaient que dans 26 % des cas seulement. À l'opposé, 20 % des descendants d'immigrés d'Afrique avaient un père chômeur ou retraité et une mère au foyer à la fin de leurs études. Cette configuration est dix fois moins fréquente pour les descendants de natifs.

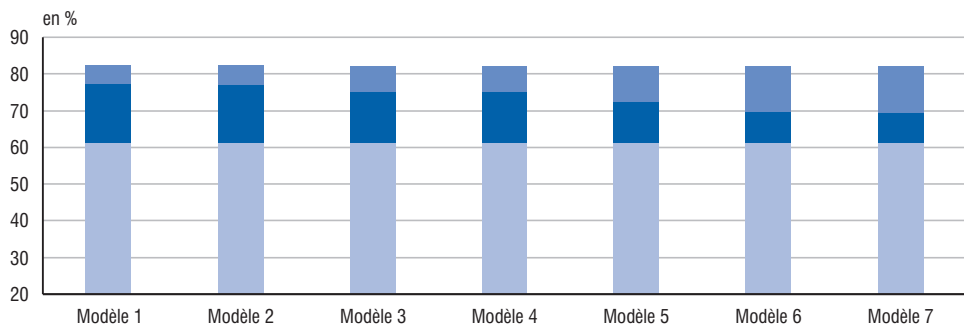
Outre les conséquences financières et leurs répercussions, par exemple sur le lieu de résidence, l'activité des parents contribue aussi en partie à leur positionnement dans un réseau de relations sociales qui peut aider les enfants dans leur recherche d'emploi. Les relations jouent en effet un rôle important dans l'accès à l'emploi, ne serait-ce que pour accéder à l'information. Qu'ils soient descendants d'immigrés ou non, c'est souvent par le biais d'une relation familiale, amicale ou professionnelle qu'ils ont trouvé un premier emploi, et ce, d'autant plus souvent que leur niveau de formation était faible : 44 % des cas pour les non-diplômés, 39 % pour les titulaires d'un CAP-BEP, 26 % pour les bac+5 ou plus. Les candidatures spontanées viennent ensuite, dans environ un cas sur cinq. La presse et l'établissement de formation jouent un rôle secondaire pour les moins diplômés, tandis qu'ensemble, ils concernent un tiers des premières embauches des bac+5 et plus. Les intermédiaires du

marché du travail, l'ANPE (devenu Pôle Emploi), l'APEC et les missions locales, aident à la marge. Pour ceux qui ont accédé à un premier emploi à durée indéterminée, la connaissance de l'embauche s'est effectué *grosso modo* suivant les mêmes modalités que le premier emploi.

## La formation initiale, l'environnement familial et résidentiel pénalisent les descendants d'immigrés d'Afrique d'au moins 12 points pour le taux d'emploi

Différences d'origines sociales, différences de contexte familial, différences de parcours scolaire et de plus haut diplôme obtenu : tous ces facteurs jouent un rôle dans les inégalités observées pour l'accès à l'emploi. La modélisation de la probabilité d'avoir un emploi cinq ans après la sortie du système éducatif permet de l'illustrer. Pour cela, la probabilité d'accès à l'emploi a été modélisée sur les seuls descendants de natifs de la « génération 2004 », qui servent de groupe de référence. Appliquer les paramètres estimés sur les descendants de natifs aux descendants d'immigrés, permet d'estimer le taux d'emploi attendu pour ces derniers, compte tenu de leurs caractéristiques. L'écart entre le taux prédit pour les descendants d'immigrés (ou taux « attendu ») et le taux observé pour les descendants de natifs correspond alors à la partie expliquée par les différences de caractéristiques entre les deux groupes. L'écart entre le taux attendu pour le groupe considéré et son taux observé correspond à un écart inexpliqué « toutes choses égales par ailleurs », pour reprendre l'expression usuelle, mais trompeuse, puisqu'il est relatif aux seuls facteurs explicatifs pris en compte. L'analyse présentée ici porte sur les seuls descendants d'immigrés d'Afrique, dont on a vu qu'ils étaient très pénalisés sur le marché du travail (*figure 8*). Pour eux, le taux d'emploi observé à cinq ans est inférieur de 21 points à celui des descendants de natifs. Avec les informations disponibles, selon le modèle retenu, la part expliquée de cet écart varie de 5 à 12 points.

### 8. Écart de taux d'emploi expliqué et inexpliqué entre les descendants de natifs et les descendants d'immigrés d'Afrique



■ Écart de taux par rapport aux descendants de natifs de France expliqué par les différences de caractéristiques retenues dans le modèle<sup>1</sup>  
 ■ Écart de taux non expliqué ■ Taux d'emploi observé cinq ans après la sortie pour les descendants d'immigrés d'Afrique

1. Les caractéristiques retenues sont les suivantes :

- modèle 1 : diplôme très agrégé (4 modalités) ;
- modèle 2 : diplôme très agrégé, sexe ;
- modèle 3 : diplôme détaillé (18 modalités) ;
- modèle 4 : diplôme détaillé, sexe ;
- modèle 5 : diplôme détaillé, sexe, origine sociale des parents (4 modalités), situation d'activité des parents à la fin des études (6 modalités) ;
- modèle 6 : diplôme détaillé, sexe, origine sociale et situation d'activité des parents à la fin des études, type de trajectoire initiale sur la période 2004-2007 ;
- modèle 7 : diplôme détaillé, sexe, origine sociale et situation d'activité des parents à la fin des études, lieu de résidence.

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France d'un parent immigré d'Afrique sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004. Lecture : 5 ans après la sortie de formation initiale, le taux d'emploi des descendants d'immigrés d'Afrique est de 61,2 % contre 82,3 % pour les descendants de natifs soit 21,0 points d'écart (arrondis). En prenant en compte les différences structurelles liées au diplôme détaillé et au sexe (modèle 4), il reste 14,1 points d'écart inexpliqué (soit 6,9 points expliqués par les différences structurelles liées au diplôme détaillé et au sexe).

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

En tenant compte du niveau de formation selon quatre modalités très agrégées (non diplômés, CAP-BEP, baccalauréat, bac+2 ou plus), le taux d'emploi attendu pour les descendants d'immigrés d'Afrique atteint 77 %, soit un écart expliqué de cinq points par rapport aux descendants de natifs. Pour mieux prendre en compte la sélectivité du marché du travail, le niveau de diplôme atteint peut être détaillé davantage (non diplômés, CAP-BEP, baccalauréat, bac+2, bac+3, bac+4, bac+5, diplôme d'écoles de commerce et d'ingénieurs, doctorat). Les bacheliers ayant échoué dans le supérieur peuvent aussi être distingués de ceux qui se sont arrêtés immédiatement après le baccalauréat puisque que ces derniers s'insèrent mieux à court terme. Parce qu'elle joue, elle aussi, sur les conditions d'accès à l'emploi, la spécialité du plus haut diplôme doit aussi être prise en compte : spécialité industrielle ou tertiaire pour les CAP, les BEP, les baccalauréats professionnels ou technologiques, les BTS et les DUT ; sciences dures ou sciences humaines et sociales pour les licences et les bac+5. Enfin, l'apprentissage facilite l'insertion sur le marché du travail, surtout pour les sortants du secondaire ; il faut donc également en tenir compte, d'autant que les descendants d'immigrés y accèdent beaucoup moins souvent que les autres. Avec ce degré de détail, le taux d'emploi attendu à cinq ans s'établit alors à 75 %.

La prise en compte du sexe ne modifie guère ces résultats (son effet est significatif mais faible en moyenne). En revanche, ajouter l'origine sociale des parents et leur situation d'activité à la date de fin des études aux facteurs explicatifs réduit encore le taux d'emploi attendu, qui atteint alors 72 %.

Par ailleurs, 43 % des descendants d'immigrés d'Afrique de la « génération 2004 » résidaient dans un quartier bénéficiaire de politique de la ville au moment où ils achevaient leurs études contre 7 % des descendants de natifs et 13 % des descendants d'immigrés d'Europe du Sud (les quartiers considérés ici correspondent à ceux qui relèvent désormais des contrats urbains de cohésion sociale et aux zones urbaines sensibles). Or des études ont montré que des discriminations liées au lieu de résidence existent, ainsi que des inégalités qui peuvent s'expliquer par d'autres facteurs, comme l'accès à l'information ou aux transports, en défaveur des jeunes résidant dans ces quartiers [Couppié, Gasquet, 2010]. La prise en compte de ce facteur supplémentaire réduit le taux d'emploi attendu à 70 % pour les descendants d'immigrés d'Afrique. Les différences de situation sur les caractéristiques retenues permettent alors d'expliquer un écart de 12 points sur le taux d'emploi observé cinq ans après la sortie de formation initiale entre les descendants d'immigrés d'Afrique et les descendants de natifs, en faveur de ces derniers.

## Des écarts nettement plus faibles pour les diplômés du supérieur

C'est pour les sortants du secondaire que l'écart inexpliqué est le plus fort, autour de 10 points (*figure 9*), alors qu'il est de 3 points pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur. Pour les descendants d'immigrés d'Europe du Sud, les écarts inexpliqués sont plus faibles. Ils sont même négatifs pour les titulaires d'un CAP-BEP (- 4 points) et les bacheliers (- 7 points). Autrement dit, cinq ans après la sortie du système éducatif, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud ont, à ces niveaux, plus souvent un emploi que les descendants de natifs ayant des caractéristiques comparables. La même analyse pour l'accès à l'emploi à durée indéterminée aboutit à des résultats analogues (*figure 9*).

Les analyses « toutes choses égales par ailleurs », quand elles se focalisent sur la partie que les modèles choisis n'expliquent pas, peuvent conduire à lire ces inégalités comme une mesure des discriminations à l'égard de certains groupes. Elles ne le permettent pas cependant puisque la partie « expliquée » varie fortement selon le modèle retenu, ici de 24 % à 61 %. Cette variabilité illustre la difficulté à interpréter la partie non expliquée des écarts observés

## 9. Écarts d'accès à l'emploi selon le plus haut diplôme atteint

en %

		Taux d'emploi à cinq ans			Taux d'emploi à durée indéterminée à cinq ans		
		Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique	Descendants de natifs de France
Aucun diplôme	Taux observé	56	43	61	40	22	36
	Taux attendu par le modèle	58	51	///	33	29	///
	Écart inexpliqué	2	9	///	-7	7	///
CAP-BEP	Taux observé	79	56	77	55	41	54
	Taux attendu par le modèle	75	67	///	52	44	///
	Écart inexpliqué	-4	11	///	-3	3	///
Bac	Taux observé	87	62	81	59	40	58
	Taux attendu par le modèle	80	74	///	56	50	///
	Écart inexpliqué	-7	12	///	-3	10	///
Bac+2 ou plus	Taux observé	91	85	92	72	65	74
	Taux attendu par le modèle	91	88	///	73	70	///
	Écart inexpliqué	0	3	///	1	5	///

Champ : les jeunes nés en France, sortis de formation initiale en France métropolitaine au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : cinq ans après la sortie du système éducatif, 61 % des descendants de natifs de France non diplômés sont en emploi. Ils sont 43 % dans ce cas parmi les enfants d'immigrés d'Afrique non diplômés. La proportion prédite par le modèle est de 51 %, en tenant compte des différences de formation suivie, de sexe, d'origine sociale et de situation d'activité des parents à la fin des études et du lieu de résidence. L'écart avec les non descendants non expliqué par le modèle est donc de 9 points.

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

« toutes choses égales par ailleurs ». En réalité, ces modèles montrent d'abord et surtout que les inégalités sociales, les différences d'environnement familial ou résidentiel, conservent un rôle explicatif non négligeable. Certes, l'existence de discriminations joue vraisemblablement un rôle dans la part inexpliquée : des méthodologies plus adaptées, comme le testing, ont montré l'existence de comportements discriminatoires liés à l'origine présumée [Cediey, Feroni, 2007], mais aussi liées à d'autres facteurs qui peuvent se combiner, notamment la religion présumée ou le fait d'habiter un quartier « sensible ». Cela étant, une partie des écarts inexpliqués, défavorables aux descendants d'immigrés d'Afrique mais favorables aux descendants d'immigrés d'Europe du Sud, peuvent aussi provenir d'autres facteurs qui ne sont pas ou sont mal pris en compte ici.

On ne peut donc conclure trop rapidement à un simple clivage entre l'immigration européenne et l'immigration africaine. La réalité est plus complexe : les origines sociales, la localisation résidentielle, l'insertion dans des réseaux familiaux ou communautaires, avec les implications que ces modes d'intégration différenciés peuvent avoir sur les choix scolaires, la réussite et les appuis dans les recherches d'emploi, diffèrent selon les familles, avec des intensités variables selon le pays d'origine nationale. Parmi les immigrés européens, les Portugais se distinguent par exemple, à travers leurs pratiques sociales et familiales, par une dimension communautaire plus présente que chez les autres. La diversité des migrants d'origine sub-saharienne a également été débattue. Même si elles n'ont pas été étudiées ici, les réalités rencontrées par les immigrés asiatiques, notamment des anciennes colonies d'Indochine, ne sont pas non plus les mêmes que celles des migrants d'Afrique. Si les inégalités de situation observées dans l'accès à l'emploi peuvent produire ou entretenir des stéréotypes et des préjugés liés à l'origine réelle ou présumée, stimulant des attitudes discriminatoires, il n'en reste pas moins que la formation initiale constitue une cause de différenciation importante dans l'accès à l'emploi des jeunes nés et scolarisés en France.

## 10. Discrimination ressentie à l'embauche au cours des trois années suivant la sortie du système éducatif

en %

	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés d'Europe du Sud	Descendants d'immigrés d'Afrique
<b>Estime avoir été victime de discrimination à l'embauche</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>38</b>
<i>dont : en raison du nom</i>	1	1	28
<i>en raison de la couleur de peau</i>	1	1	20
<i>en raison du lieu de résidence</i>	1	2	10
<i>en raison du sexe</i>	3	3	5
<i>en raison du look</i>	2	2	4
<i>en raison de l'origine présumée</i>	0	1	3
<i>en raison de l'accent</i>	0	0	2

Champ : jeunes nés en France, sortis de formation initiale en France métropolitaine au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Source : Céreq, enquête 2007 auprès de la « génération 2004 ».

Les discriminations ressenties relèvent d'une autre dimension, celle de la perception, dont il faut aussi tenir compte. 38 % des descendants d'immigrés d'Afrique déclarent ainsi avoir été victimes au moins une fois, mais le plus souvent plusieurs fois, de discriminations à l'embauche au cours des trois premières années ayant suivi leur sortie de formation initiale. Ils sont seulement 10 % à le dire chez les descendants de natifs et les descendants d'immigrés d'Europe du Sud (*figure 10*). Le patronyme puis la couleur de peau sont le plus souvent mis en avant, par les garçons beaucoup plus que par les filles. Respectivement 28 % et 20 % des descendants d'immigrés d'Afrique disent avoir été discriminés pour ces motifs. L'adresse vient ensuite. Peu de jeunes disent avoir été discriminés en raison du physique ou du look mais les descendants d'immigrés d'Afrique sont plus nombreux que les autres à le dire. Il en est de même du genre : 7 % des filles d'immigrés d'Afrique disent avoir été discriminées pour ce motif (5 % chez les descendants de natifs). Le sentiment de discrimination est fort quel que soit le niveau de diplôme et quel que soit le type de trajectoires d'accès à l'emploi, même si l'intensité peut varier par exemple selon le type d'emploi occupé. Ainsi, 53 % des descendants d'immigrés d'Afrique en intérim à la date d'enquête déclarent avoir déjà été victimes de discriminations à l'embauche ; cette proportion est de 36 % pour les jeunes en CDD, 33 % pour les CDI et 25 % pour les fonctionnaires. ■

---

## Pour en savoir plus

Aeberhardt R., Coudin E., Rathelot R., « Les écarts de taux d'emploi selon l'origine des parents : comment varient-ils avec l'âge et le diplôme ? », *Insee Références France*, Portrait social, édition 2010.

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J., Rathelot R., « L'emploi et les salaires des descendants d'immigrés », *Économie et Statistique* n° 433-434, Insee, 2010.

Brinbaum Y., Guégnard C., « Parcours de formation et insertion des jeunes issus de l'immigration, de l'orientation au sentiment de discrimination », *Net.doc* n° 78, Céreq, février 2011.

Caille J.-P., « Perception du système éducatif et projets d'avenir des descendants d'immigrés », *Éducation & Formations* n° 74, Depp (ministère de l'éducation nationale), avril 2007.

Caille J.-P., « Les projets d'avenir des descendants d'immigrés », *Insee références Les immigrés en France*, 2005.

Cediey E., Foroni F., « Les discriminations à raison de l'origine dans les embauches en France, une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT », *Organisation internationale du travail*, 2007.

Couppié T., Gasquet C. « Caractéristiques et insertion professionnelle des jeunes issus des différents quartiers de la politique de la ville », rapport pour l'ONZUS, Céreq, 2010.

Frickey A., Murdoch M., Primon J.-L., « Les débuts dans la vie active des jeunes issus de l'immigration après des études supérieures », *Nef* n° 9, Céreq, février 2004.

Lambert P. S., Peignard E., « Ambitions et réussites scolaires et professionnelles comparées des descendants d'immigrés », *Revue Française de Pédagogie* n° 140, juillet-août-septembre 2002.

Silberman R., Fournier I., « Jeunes issus de l'immigration, une pénalité à l'embauche qui perdure... », *Bref* n° 226, Céreq, janvier 2006.

Silberman R., Fournier I., « Les descendants d'immigrés sur le marché du travail, les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation Emploi* n° 65, Céreq, 1999.

---